



CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 08 DÉCEMBRE 2014
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation	02/12/2014
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	23
Absents :	06
Dont Procuration :	05
Vote à la majorité	
Pour :	28
Contre :	00
Abstentions :	00

L'An Deux Mil Quatorze, le lundi 08 décembre, à dix huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 7^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 2 décembre 2014.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – Mme MARCIN Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès (arrivée à 18H58) – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. FRANCISQUE Jean-Louis – Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – M. LIBER Jean-Luc – Mme MACHARES Chantal – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(23)

REPRESENTÉS : M. RENIER Renaud, 3^{ème} Adjoint (ayant donné procuration à Mme MARCIN Dany) – Mme HATILIP ROCH Achille, 8^{ème} Adjointe (ayant donnée procuration à M. MAGLOIRE Claude) – M. LAROCHELLE Louis (ayant donné procuration à Mlle LAROCHELLE Laurence) – Mme DEGLAS Louisiane (ayant donnée procuration à Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène) – M. EDAU François (ayant donné procuration à M. SACILE Serge).....(5)

ABSENT : M. NOEL Jean-Philippe.....(1)

Les 23 conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Philippe RENIER à été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

00

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2014**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de procès-verbal établi par la secrétaire de séance Mme Dany MARCIN et dont copie a été adressée à chaque conseiller ;
- Vu les observations formulées par les conseillers suivants :
 - Mr Jimmy FAUSTA fait remarquer qu'à la page 18, au point numéro 14 concernant le point relatif à l'examen et l'approbation du Règlement Intérieur, qu'antérieurement à l'adoption de ce document une discussion s'était tenue sur le mode de validation du Règlement Intérieur ; or il apparait que les échanges intervenus entre les membres du conseil municipal n'ont pas été en totalité retranscrits dans ce procès-verbal ;
 - Il est souligné que certains élus et tout particulièrement Mr Jersier et Mr Fausta sont intervenus sur le mode votation du règlement intérieur et sur la nécessité d'approuver les articles l'un après l'autre sans qu'il ne soit fait une lecture in-extenso du document précité ;
 - Il est acté que les différents échanges sur cette question devront être pris en compte dans le procès-verbal voté lors du prochain conseil municipal ;

- **Mr Claude JERSIER** revient sur les termes employés dans la phrase placée au 6^{ème} paragraphe de la page 5 où il est noté que « Mr Jersier affirme avoir su ». Or, Monsieur JERSIER soutient avoir employé les mots suivants : « affirme avoir entendu ». Il met en avant sa qualité de conseiller communautaire de Trois-Rivières et non d'administratif de la CASBT ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le Procès-Verbal avec les modifications et réserves tel que résumé et annexé à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

21 JAN. 2015

La publication et/ou la notification le

22 JAN. 2015

